



BOUCHES DU RHONE

CTPD du 10 mars : la DRFIP prise en flagrant délit d'opacité sur l'emploi.

Alors que nous sommes déjà confrontés à un plan massif de suppressions de postes qui chaque année aggrave les conditions de travail dans les services et rend de plus en plus problématiques les départs en congés, la participation aux stages etc..., il se pourrait bien que la DRFIP en rajoute par des suppressions de postes officieuses.

Pour en avoir le coeur net, nous avons posé quelques questions à la DRFIP au CTPD du 10 mars :

Expliquez nous pourquoi on passe de 8 à 7 emplois sur Istres (secteur recouvrement) entre 2010 et 2011 sans suppression de postes? Expliquez nous comment à la RF de Marseille Municipale on passe de 38 à 35 emplois avec deux suppressions de postes?

Le moins qu'on puisse dire c'est que la réponse fournie par la direction n'a pas été franchement de nature à nous rassurer sur sa transparence : le document qui nous avait été transmis était incomplet, il y manquait une colonne! De là à penser qu'il y a un document pour la direction (le vrai) et un autre pour les syndicats...il n'y a pas loin. Nous avons demandé communication immédiate du document (le vrai). Refus de la DRFIP, on vous répondra plus tard.

Certes Istres et Marseille Municipale c'est pas toute la DRFIP. Mais, justement il devrait être d'autant plus simple de faire toute la clarté concernant deux services isolés. En tout état de cause, il ne serait pas admissible que par des présentations biaisées la DRFIP manipule le nombre de postes. Nous avons donc voulu nous rencontrer immédiatement pour examiner la situation créée par le refus de la direction de répondre aux questions précises posées. Nous avons demandé une interruption de séance au président du CTPD, monsieur Pons.

Nouveau refus. C'est un précédent car c'est la première fois que la direction s'octroie le droit de décider quand et sur quel thème les organisations syndicales ont le droit de se concerter. Refusant ce diktat, les organisations syndicales dans l'unité ont quitté la séance.

Nous n'acceptons pas que la direction entende nous dicter notre conduite! Nous n'acceptons pas ce micmac concernant l'emploi qui voit la direction se livrer à des manoeuvres dilatoires et refuser de faire la clarté! C'est pourquoi nous avons saisi la DGFIP en lui demandant d'intervenir pour obliger la direction à répondre aux questions précises posées.

Mais pour que la clarté soit complète, il faut aller au delà des deux exemples cités, il n'y a qu'une seule solution :

il faut que la DRFIP publie le tableau des emplois sur l'ensemble de la DRFIP, direction comprise!

C'est à cette condition que la direction sera privée de toute possibilité de manipulation concernant les emplois dans les Bouches du Rhône. Et puis il y a un autre enjeu : l'existence d'un tableau des emplois est liée à l'exercice du droit à mutation, à la garantie des affectations prononcées. Que cette exigence soit contradictoire avec ce que souhaitent mettre en place nos nouveaux directeurs (les AFIP), qui veulent avoir de plus en plus les agents sous leur coupe, liés par un contrat individuel avec une partie de la rémunération à leur discrétion, c'est certain.

Raison de plus pour revendiquer tous ensemble la publication du tableau des emplois sur l'ensemble de la DRFIP.

Il y va de l'emploi, il y va de la défense des garanties des agents!

Marseille, le 14/03/2011

